

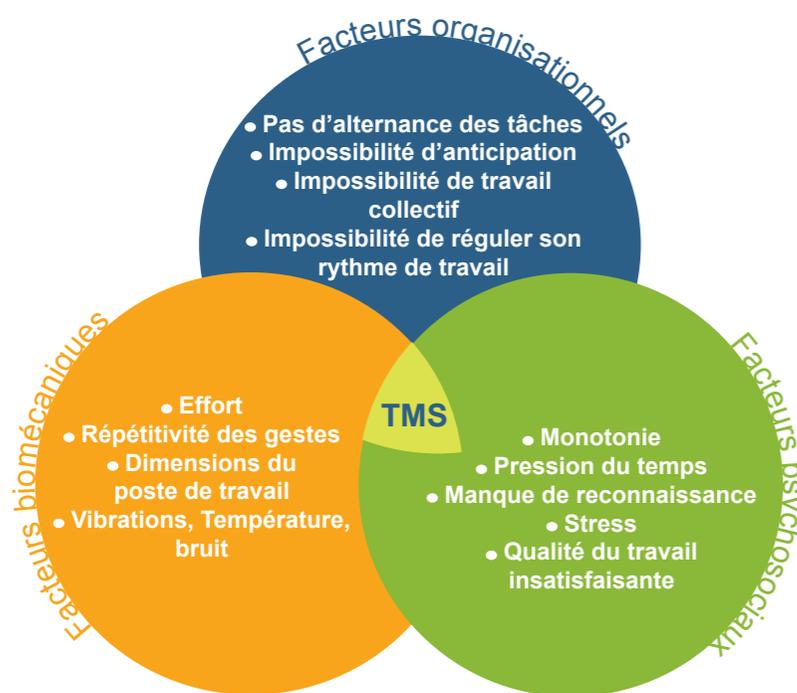
## Les particularités de la démarche de prévention portée par les acteurs du réseau TMS PACA

Le réseau TMS PACA s'inscrit dans une démarche de prévention collective et multifactorielle des TMS qui prend en compte l'ensemble des facteurs de risques : techniques, organisationnels et psychosociaux. L'approche collective de la prévention des TMS vise à agir sur les facteurs de la situation de travail à l'origine des TMS, et non pas seulement sur l'individu.

Elle est d'une efficacité supérieure aux démarches de prévention exclusivement individuelles, telle que la formation aux gestes et postures.

De même l'approche multifactorielle est plus efficace qu'une approche de prévention uniquement matérielle (exemple : travail limité aux dimensions du poste et le poids des charges). C'est cette approche plurifactorielle des TMS qui est clairement reconnue et promue par les institutions.

### Quelques facteurs à l'origine des TMS



## Pour en savoir plus ou contacter le réseau

### Sur les institutions pilotes du Réseau :

[www.sante-securite-paca.org](http://www.sante-securite-paca.org)  
[www.actmediterranee.fr](http://www.actmediterranee.fr)  
[www.carsat-sudest.fr](http://www.carsat-sudest.fr)  
[www.msaprovenceazur.fr](http://www.msaprovenceazur.fr)  
[www.msa-alpesvacluse.fr](http://www.msa-alpesvacluse.fr)

### Sur les TMS :

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)  
[www.anact.fr](http://www.anact.fr)  
[www.risquesprofessionnels.ameli.fr](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr)  
[www.travailler-mieux.gouv.fr](http://www.travailler-mieux.gouv.fr)  
[www.reference-sante-securite.msa.fr](http://www.reference-sante-securite.msa.fr)

« Le réseau TMS PACA n'est ni un label, ni une certification, ni une habilitation. L'appartenance au réseau témoigne d'un engagement des consultants au respect d'un référentiel établi par les institutionnels (Carsat Sud-Est, DIRECCTE, MSA et ACT Méditerranée). La liste des consultants est fournie, à titre d'information, de manière non exclusive et n'engage pas la responsabilité des institutions. Le choix du prestataire appartient à l'entreprise, qui doit connaître et savoir évaluer ses propres besoins, afin de choisir le consultant répondant au mieux à sa demande et/ou problématique. »

Réseau **TMS** PACA

Le réseau TMS PACA : des  
professionnels au service  
de la prévention

En France, comme dans la plupart des pays européens, les TMS constituent la première cause de maladies professionnelles. Parce qu'elles touchent tous les secteurs professionnels et parce que leur nombre s'accroît d'environ 18 % par an depuis dix ans, la Carsat Sud Est, ACT Méditerranée, la DIRECCTE et la MSA ont décidé de créer en région, un réseau de professionnels capables d'accompagner efficacement les entreprises.



## Qu'est-ce que le réseau TMS PACA ?

Il s'agit d'un réseau de consultants de la région PACA intervenant sur les TMS qui s'engagent dans la mise en œuvre de bonnes pratiques de prévention, sur la base d'un référentiel qui répond à une démarche complète de prévention établi par la Carsat Sud-Est, la MSA Provence-Azur, la MSA Alpes-Vaucluse, ACT Méditerranée, et la DIRECCTE PACA.

Les consultants sont référencés sur la base d'une évaluation annuelle au niveau régional, et participent à des journées d'échanges organisées en région. La liste des consultants référencés est téléchargeable sur chacun des sites des institutions dont la liste est indiquée ci-contre, et remise à jour annuellement.

## Les TMS – enjeux de santé et enjeux économiques

Les TMS sont des pathologies qui affectent principalement les muscles, les tendons et les nerfs. Ces pathologies, invalidantes pour la vie personnelle, le sont surtout pour l'exercice de l'activité professionnelle et peuvent être reconnues comme maladies professionnelles.

Au-delà des enjeux de santé, les TMS représentent une source de dégradation de la qualité de vie au travail et des coûts financiers pour l'entreprise.

Ces coûts sont de deux ordres :

- Des coûts directs, liés à la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- Des coûts indirects (environ 2 à 5 fois plus élevés que les coûts directs) :
  - >>> La gestion des absences, du turn-over, des accidents de travail,
  - >>> Le remplacement du personnel, la réorganisation du travail,
  - >>> La perte de productivité : augmentation des délais, moindre qualité.

## Quels modes d'accompagnement par les intervenants du réseau TMS PACA ?

>>> L'intervenant peut établir pour l'entreprise un diagnostic d'une situation de travail identifiée et accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre de solutions à la fois :

- Techniques : choix pertinent de matériel, dimensionnement d'un poste...
- Organisationnelles : aide à l'amélioration de la planification de la production, de la programmation de rendez-vous...
- Humaines : aide à la conception de formations adaptées au métier...

>>> L'intervenant peut accompagner l'entreprise afin d'intégrer la prévention des TMS lors de ses projets de conception ou d'amélioration de l'existant.

>>> Les acteurs du réseau peuvent mettre en place des formations à la prévention des TMS qui permettent, de disposer en interne de compétences autour de la question des TMS.

Les méthodes employées par les intervenants du réseau sont centrées sur l'observation du travail et les démarches participatives associant les salariés et favorisant le dialogue social avec les représentants du personnel.

## Agir sur les TMS vous permet aussi ...

- >>> De répondre aux obligations réglementaires de l'employeur sur l'évaluation et la prévention des risques professionnels,
- >>> De répondre aux obligations d'évaluation et de prévention de la pénibilité sur les facteurs de pénibilité que sont la manutention manuelle, les postures pénibles, les vibrations, ou la répétitivité,
- >>> D'améliorer l'efficacité de l'entreprise, de diminuer les coûts de non prévention, de favoriser un climat social positif dans l'entreprise.



## Les possibilités de financement

Pour aider les entreprises qui souhaitent mener une démarche de prévention des TMS, il existe des possibilités de co-financement qui peuvent être sollicitées auprès des institutions :

- >>> Contrats de prévention ou Aides Financières Simplifiées de la Carsat pour les entreprises du régime général,
- >>> Contrats de prévention de la MSA et Aides Financières Simplifiées Agricoles pour les entreprises du régime agricole,
- >>> FACT auprès de l'ANACT pour les entreprises du régime général et agricole.